

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL DU 6 JUILLET 2023 AU SIEGE DE LA CCM A SUSVILLE

---

### Présents :

SAVIGNON Joseph  
SERRE Emmanuel  
BLANC André  
KRAMARCZEWSKI Bruno  
BONOMI Jean-Pierre  
MULYK Fabien  
MAUROY Claude  
SIMONNET Martine  
FAURE Philippe  
CHATTARD Arnaud  
BRUGNERA Jean-Michel  
ROBERT Philippe  
ROSSI Angélique  
ROSSOGLIO Dominique  
GONNORD Franck  
BONNIER Eric

BARI Nadine  
CIOT Xavier  
DECHAUX Marie-Claire  
GIRARDOT Frédéric  
TRAPANI Mary  
BRUN Sylvie  
MENDEZ-DIAZ Philippe  
LUC Alain  
JOUBERT Thierry  
GRIET Bernard  
SAURAT Coraline  
LANEYRIE Jean-Marc  
MOSTACCHI Elisabeth  
STUTZ Anne  
CURT Jean-Pierre  
GIRAUD Murielle

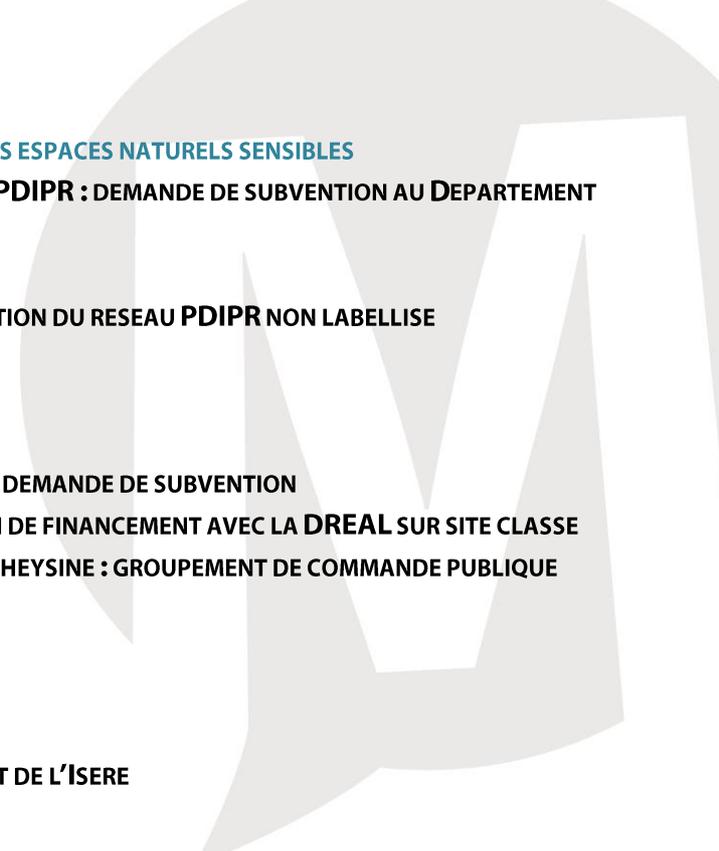
RAVANAT Jean-Luc  
GARNIER Jean-Luc  
CHARLES Christian  
BALME Eric  
MENDEZ Alain  
GRAND Florence  
CHARLES Pascal  
BATTISTEL Marie-Noëlle  
LE TRAOU Dominique  
PONCET Denis  
BALMET Lucie  
MAUGIRON Frédéric  
MAUGIRON Gilbert  
BARTHELEMI Maryse  
ROUSSET Alain  
MORA Serge

**Absents excusés représentés :** GERBI Franck (pouvoir à JOUBERT Thierry), MASLO Raymond (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), DURAND Bernard (pouvoir à BARI Nadine), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à TRAPANI Mary), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire).

Nombre de délégués en exercice : 62  
Nombre de délégués présents : 48  
Nombre de pouvoirs : 07  
**Nombre de délégués votants : 55**

### ORDRE DU JOUR :

- 1. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
  - 1.1 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2023**
- 2. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION**
- 3. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**
- 4. ALPE DU GRAND SERRE**

- 
5. **SENTIERS DE RANDONNEES, FORET, FILIERE BOIS ET GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**
    - 5.1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURITE SUR LE RESEAU PDIPR : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'ISERE
    - 5.2 MODIFICATION DU RESEAU PDIPR
    - 5.3 CONVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE/CCM POUR LA GESTION DU RESEAU PDIPR NON LABELLISE
  6. **TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**
    - 6.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
    - 6.2 ETUDE DE GESTION DES FLUX VERS LE SITE DU POURSOLLET : DEMANDE DE SUBVENTION
    - 6.3 PROJET PRAIRIE DE LA RENCONTRE – PHASE 1 : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA DREAL SUR SITE CLASSE
    - 6.4 COOPERATION INTER ESPACES VALLEENS CHAMPSAUR-MATHEYSINE : GROUPEMENT DE COMMANDE PUBLIQUE
  7. **AGRICULTURE ET MONTAGNE**
    - 7.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
    - 7.2 SAAM : REGLEMENT DE L'EDITION 2023
      - 7.1.1 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE
      - 7.1.2 DEMANDE DE SOUTIENS FINANCIERS
      - 7.1.3 CONCOURS DE BENEVOLES
      - 7.1.4 REGLEMENT DU MARCHÉ LOCAL
  8. **ADMINISTRATION GENERALE : FINANCES – BUDGETS**
    - 8.1 BUDGET ANNEXE ALPE DU GRAND SERRE : DECISION MODIFICATIVE N° 2
    - 8.2 BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1
    - 8.3 BUDGET ANNEXE ANC : DECISION MODIFICATIVE N° 1
  9. **SPORT**
    - 9.1 ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
  10. **EAU ET ASSAINISSEMENT**
    - 10.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AJUSTEMENT DES TARIFS DES CONTROLES ET MODIFICATION DU REGLEMENT
  11. **PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE**
    - 11.1 ALSH : PROJET EXPERIMENTAL 2023
    - 11.2 MOV'EASY BY ECOLE DE CONDUITE FRANÇAISE – DISPOSITIF « MOBILITE VERS L'EMPLOI (LA VIE) » : PARTICIPATION FINANCIERE
    - 11.3 FORMATION BAFA EN MATHEYSINE : SESSION GENERALE
  12. **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT**
    - 12.1 GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX
  13. **ECONOMIE & EMPLOI**
    - 13.1 AIDE EXCEPTIONNELLE « FINANCER L'INVESTISSEMENT DE MATERIEL OU EQUIPEMENT MOINS ENERGIvore POUR MON ENTREPRISE » : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA BOULANGERIE DES LACS A PIERRE-CHATEL
    - 13.2 COMITE CONSULTATIF POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE SITE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CHEVALEMENT A SUSVILLE : CONVENTION

## 14. CULTURE & PATRIMOINE

14.1 CTEAC : PROGRAMMATION 2023-2024

14.2 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

14.3 ADHESION AU COMITE LOCAL DU SOUVENIR FRANÇAIS VALBONNAIS-LA MUREμ

## 15. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET GEMAPI

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

**Madame la Présidente** ouvre la séance.

Elle propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

### 13. ECONOMIE & EMPLOI

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION GEM – CHALLENGE DES ENTREPRISES**

Cet ajout est accepté par l'assemblée.

Elle annonce le retrait d'un point de l'ordre du jour :

### 13. ECONOMIE & EMPLOI

**13.1 AIDE EXCEPTIONNELLE « FINANCER L'INVESTISSEMENT DE MATERIEL OU EQUIPEMENT MOINS ENERGIVORE POUR MON ENTREPRISE » : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA BOULANGERIE DES LACS A PIERRE-CHATEL**

## 1 SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### 1.1 Procès-verbal du 25 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 25 mai est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25 mai 2023.

## 2 ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION

En séance, Madame la Présidente rend compte des travaux et des attributions exercés par délégation de l'organe délibérant : **Actes conclus entre le 26 mai et le 6 juillet 2023** :

### ➔ LOCATIONS, BAUX, CREDITS-BAUX

- Signature d'un bail précaire (35 mois) avec la SARL Atelier Design Métal Création (ADMC) : Mise à disposition d'un atelier de 140 m<sup>2</sup> dans le module D aux Certaux.
- Prolongation de la mise à disposition de bureaux dans l'espace CONNEX à la société FRIBOURG jusqu'au 31 décembre 2023.

### → MARCHES (MAPA) ET ACCORDS CADRE

- AGS : Signature marchés : Travaux de grandes inspections – 2023 – TSF Serriou, TSF Portes Sud, TSF Blache, TK Cloutons, Station de l'Alpe du Grand Serre
  - Lot N°1 : Travaux sur site / Entreprise SAS CETA pour un montant de 159 333.00 € HT.
  - Lot N°2 : Etudes et fourniture des pièces / Entreprise POMA SAS pour un montant de 98 092,21 € HT.
  - Contrat prestation SATA Groupe 39 000€HT
- Réhabilitation siège : Signature du marché « Mission de Contrôle Technique et mise à jour de la déclaration ERP », Entreprise APAVE (Echirolles) pour un montant de 10 425,00 € HT.
- Réhabilitation siège : Signature du marché « Mission de Coordonnateur SPS (CSPS) relative à la réhabilitation du siège et mise à jour de la déclaration ERP », entreprise CDSA (Meylan) pour un montant de 3 725,00 € HT.
- Gestion des Biodéchets : Signature commande « étude biodéchets » avec Trièves Compostage pour un montant de 8 610.00 €
- Equipement en visio La Gare du temps – Arthesis : 14 118.82 € HT
- Revêtement sols La Gare du temps 2ème étage – BAILLY : 7 356.40 € HT
- Renouvellement de la convention pour le contrôle des installations ANC (1 an) – Sté Nicot Contrôle

### → INTENTER DES ACTIONS EN JUSTICE OU DEFENDRE LA COLLECTIVITE DANS LES ACTIONS INTENTEES CONTRE ELLE

#### → SIGNATURE DE CDD

- Signature d'un CDD saisonnier au poste de surveillant de baignade de la base nautique du Sautet, du 7 juillet au 20 août 2023.
- Dépôts de garanties
- Encaissement dépôt de garantie ADMC : 740 €

#### → REALISATION D'EMPRUNTS ET LIGNES DE TRESORERIE

#### → CONTRATS D'ASSURANCES

#### → ALIENATION DE BIENS IMMOBILIERS JUSQU'A 4 600 €

## 3 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Par une modification de ses statuts, l'association CAFES propose que l'intercommunalité soit représentée au sein du Conseil d'administration. A ce titre, un siège de titulaire et un siège de suppléant sont à pourvoir au collègue représentatif des collectivités locales.

Au vu des candidatures, il est procédé à l'élection du représentant à main levée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **NOMME** un délégué titulaire : **Coraline Saurat** ;

→ **NOMME** un délégué suppléant : **Angélique Rossi**.

## 4 ALPE DU GRAND SERRE

Point de situation par Coraline SAURAT :

Lors de la réunion publique du 29 avril dernier, Madame la Présidente avait présenté devant une assemblée nombreuse les grandes lignes du projet « Destination touristique Alpe du Grand Serre », les incertitudes liées aux

financements publics notamment de l'Etat, les fortes motivations du candidat délégataire et la persévérance sans faille de la Communauté de Communes de la Matheysine pour mener à bien ce dossier.

Aussi, à la suite de la réunion des financeurs du projet de destination touristique de l'Alpe du Grand Serre le 19 avril 2023, elle avait précisé que le soutien de la Région et du Département était clair tandis que la position de l'Etat était plus floue.

Une période de concertation et de travail avec les services de l'Etat a été engagée afin de confirmer leur participation au projet. Il était convenu d'un délai raisonnable jusqu'au mois de juillet 2023, étant entendu que ces discussions ont débuté en juillet 2021.

Malgré notre bonne volonté, nos diverses sollicitations et un travail sans relâche, aucune position chiffrée ne nous est annoncée à ce jour (à l'exception de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Isère) et, par conséquent, il ne nous est pas possible de finaliser le plan de financement et d'aboutir à la signature de la délégation de service public.

La situation est désarmante et nous perdons un temps précieux. Il a fallu toutefois prendre une décision éclairée et juste pour l'avenir.

**Aussi, nous avons décidé, conjointement avec SATA GROUP, l'ouverture de la station pour la saison hivernale 2023/2024.** Cette décision implique un engagement fort de la Communauté de Communes avec la réalisation des grandes inspections et la reconduction d'un contrat d'exploitation temporaire avec SATA GROUP.

Au vu des impacts financiers de plus en plus importants et en l'absence de garantie de financement du projet porté par l'intercommunalité, **il s'agira de la dernière saison de la régie publique en tant que telle.** Cela signifie que, soit la délégation de service public aboutit au mois de décembre, soit nous nous dirigeons vers une fin de l'exploitation du domaine skiable. Des scénarios sont à l'étude pour élaborer un « plan B » pour la seconde situation.

Il est nécessaire de nous préparer à cette éventualité, la mort dans l'âme, tout en continuant à œuvrer pour l'aboutissement du projet.

La décision d'ouvrir la station cet hiver n'est pas neutre pour la collectivité, les grandes inspections étant à la charge totale de la CCM (SATA Group prendra en charge 200 000 € seulement si la DSP est conclue).

L'accompagnement par SATA Group est nécessaire pour une gestion efficiente.

Le coût de la fin éventuelle de l'exploitation n'est pas encore chiffré. Les services travaillent le sujet dès à présent.

## **5 SENTIERS DE RANDONNEES, FORET, FILIERE BOIS & GESTION DES ENS**

Présentation par Emmanuel Serre :

### **5.1 Demande de subvention au Département : Travaux d'aménagement et de sécurité sur réseau PDIPR**

Il est nécessaire de solliciter les aides du Département de l'Isère pour réaliser les travaux sur les communes de La Valette, Lavalens, Siévoz, La Morte, Laffrey, Monteynard, Les Côtes de Corps, Chantepérier, Pierre-Châtel et Pellafol.

Plan de financement prévisionnel :

- Montant total des travaux HT : 45 291€ - Le programme est prévu du DOB, les crédits sont inscrits au Budget principal 2023

- Montant global de la subvention attendue : 23 866 € (taux variable selon la nature de l'aménagement).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** l'aide du Département de l'Isère la plus élevée possible ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à cette décision.

### **5.2 Modification du Réseau PDIPR**

Dans l'objectif d'améliorer la qualité du réseau PDIPR communautaire, et dans le cadre du projet « Tour de l'Obiou », une modification du réseau labellisé PDIPR est nécessaire. Cette modification se fera à kilométrage constant, et en collaboration avec les services du Département.

Cette demande sera formulée auprès du Département de l'Isère.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** la modification du réseau labellisé telle-que définie ci-dessus ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à cette décision.

### **5.3 Convention Département/CCM pour la gestion du réseau PDIPR non labellisé**

La CCM gère le réseau labellisé PDIPR par le Département, mais le territoire possède également des portions d'itinéraires non labellisés, cependant équipées avec la signalétique départementale, et portées sur le Carto guide « balades et randonnées en Matheysine ». Le Département propose aux territoires qui sont dans ce cas une convention pour pouvoir continuer à utiliser le mobilier et la charte signalétique du Département, tout en le déchargeant de sa responsabilité civile sur ces portions.

Il s'agit seulement de la régularisation d'une situation de fait.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à la majorité : 54 voix Pour, 1 voix Contre,

- ➔ **ACTE** les termes de la convention ci-dessus développée ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à cette décision, et les avenants le cas échéant.

## **6 TOURISME & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

Présentation par Arnaud CHATTARD :

### **6.1 Attribution de subventions aux associations**

Sur proposition de la commission Tourisme et Attractivité réunie le 12 juin dernier, sont soumises au vote en assemblée délibérante, les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Date & Lieu	Evènement	Proposition commission
La Navette Mortillonne	du 21/12/2022 au 5/03/2023 à l'Alpe du Grand Serre	Activité saisonnière hivernale 2022-2023	800 €
IME les 3 Saules	le 23 septembre 2023 à La Mure	Fête du Bois 2023	400 €
Commune de St Michel en Beaumont	au printemps 2023 à St Michel en Beaumont	Rénovation de deux cabanes pour accueillir les randonneurs	600 €
FRTV (Fais Rouler Ton Vélo)	les 16 et 17 septembre 2023 à l'Alpe du Grand Serre	Festi'Bike du Taillefer	500 €
Comité Isère des clubs alpins et de montagne	Saison estivale 2023 au refuge de Font Turbat	Programmation culturelle en refuge	500 €

## 6.2 Etude de gestion des flux vers le Poursollet - Demande de subvention

Le secteur du Taillefer et son site Natura 2000 présentent des enjeux écologiques forts et documentés. Le site s'étend sur les communautés de communes de l'Oisans et de la Matheysine, l'accès se faisant principalement, par la route, depuis le territoire Matheysin.

L'étude serait portée par la Communauté de Communes de la Matheysine qui souhaite se doter d'un schéma global précisant les solutions envisageables de mise en valeur et de gestion des flux de la route d'accès au Poursollet. Une collaboration étroite sera nécessaire entre les intercommunalités de la Matheysine et de l'Oisans, le Département de l'Isère et les Communes concernées.

Cette action est fléchée au ROB, et inscrite sur la maquette budgétaire 2023.

Le plan de financement du projet global serait le suivant :

Nom du fonds ou du régime d'aide sollicité	Montant en € (HT)	Taux de subvention
ETAT ANCT, Plan Avenir Montagne Ingénierie	15 000 €	50%
Département de l'Isère CPAI	9 000 €	30%
Autofinancement	6 0000 €	20%
<b>Coût total du projet (HT)</b>	<b>30 000 €</b>	<b>100%</b>

Les grandes lignes de l'étude :

### 1 -Diagnostic

- Analyse des flux et des pratiques (en concertation avec le gestionnaire du site Natura 2000)
- Caractérisation des impacts (en concertation avec le gestionnaire du site Natura 2000)
- Entretien d'acteurs

### 2 -Scénario

- Benchmark

Concertation / Atelier de co-construction  
Modalités de gestions de flux  
Valorisation des mobilités actives  
Valorisation patrimoniale/scénarisation

### **3 -Plan d'action**

Schéma global d'aménagement : régulation des flux/route/stationnements/circulations douces/mise en valeur/ information du public  
Fiches actions : condition de faisabilité / coûts  
Programmation

**Philippe FAURE** suggère la possibilité de la mise en place de navettes.

**Arnaud CHATTARD** évoque le coût élevé d'un tel dispositif. Ce n'est qu'une étude et on travaillera sur les solutions notamment sur les sites lacustres du territoire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de l'étude ;
- **ACTE** le plan de financement tel-que défini ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision.

### **Point d'information Prairie de la Rencontre – Statue de Napoléon**

Avant d'aborder le point suivant de l'ordre du jour concernant la Prairie de la Rencontre, Madame la Présidente souhaite faire un point d'information, en association avec Philippe FAURE, Maire de la commune de Laffrey. L'objectif est d'éviter toutes spéculations concernant le projet de déplacement de la statue de Napoléon.

Une demande a été reçue de la part du Centre National d'Art Contemporain de Grenoble, « Le Magasin », dans le cadre de la préparation de leur prochaine exposition (du 14.10.2023 au 20.06.2024) avec l'artiste Julien Creuzet.

Dans le cadre de cette exposition et d'un projet d'installation de Julien Creuzet, il est demandé de déplacer momentanément la sculpture de Napoléon 1er de la Prairie de la Rencontre jusqu'à Grenoble.

L'argumentaire présenté pour appuyer cette demande est le suivant :

*En cours d'étude et des demandes d'autorisations nombreuses nous devons constituer en premier lieu un dossier technique sur la faisabilité de la manœuvre. Nous travaillons avec des sociétés de transport et manutention d'œuvres d'art spécialisé dans le transport de monument.*

*Lors de notre processus de recherche, étant en contact avec la communauté de communes de la Matheysine — Coraline Saurat- Présidente, Arnaud Chattard - Vice-Président délégué au Tourisme et à l'Attractivité du Territoire — ainsi que la mairie de Laffrey — Philippe Faure - Maire de Laffrey, Frédéric Garcia - Conseiller Municipal afin d'avoir leurs accords nous avons pris connaissance du projet scénographie et paysagiste dont faisait l'objet la Prairie de la Rencontre et sur lequel vous travaillez.*

*Les dates de la mise en œuvre de votre travail ainsi que l'accomplissement de notre projet semblent coïncider et c'est pourquoi je me permets de solliciter votre attention afin de mettre en commun nos savoirs et déterminer si notre projet est réalisable techniquement sans avoir entraves sur vos réalisations d'aménagement ou de quelle façon nous pourrions nous articuler.*

*Nous pensons que le projet artistique que nous aimerions mener à bien pour « Le Magasin - Centre National d'Art Contemporain » de Grenoble au-delà de sa réalisation exceptionnelle et stimulante serait également un bel outil pour communiquer autour du projet de réaménagement de la Prairie de la Rencontre et de tous les acteurs concernés. Nous aimerions que cela soit un point de départ afin de communiquer sur le territoire de la Matheysine et développer des pédagogies.*

Madame la Présidente apporte les précisions suivantes : l'Etat est propriétaire de la statue et le Département de l'Isère en est le dépositaire. La CCM doit donc donner un simple avis sur ce projet qui interviendrait en même temps que les travaux de réaménagement de la Prairie.

Deux questions sont à éclaircir pour prendre une décision :

- 1) Le déplacement de la statue ne doit avoir aucun impact sur les travaux menés par l'intercommunalité sur la Prairie ;
- 2) Comment serait perçu le déplacement de la statue par les habitants du territoire.

On peut imaginer un coup projecteur sur le territoire mais elle s'interroge sur la pertinence de l'opération en période de travaux et sur son coût en ces temps compliqués.

Les maîtres d'œuvre de la scénographie et des travaux de la Prairie sont très réservés sur le sujet.

Elle donne la parole au Maire de Laffrey qui est associé à la réflexion :

**Philippe FAURE** évoque l'aspect technique du déplacement de la statue : il ne faudrait pas prendre le risque de la démonter en trois parties mais la déplacer en une seule unité, ce qui relève d'une grande complexité technique (grue adaptée au poids, création d'une plateforme). Il soulève la nécessité d'une contrepartie pour le territoire et de l'organisation d'une réunion publique sur le sujet.

**Gilbert MAUGIRON** souligne la renommée du Centre National d'Art Contemporain de Grenoble.

**Arnaud CHATTARD** soutient plutôt l'idée d'une résidence culturelle in situ pour démocratiser la culture et l'art contemporain.

Des élus se montrent plutôt réfractaires à ce projet et évoquent d'autres solutions : faire une réplique de la statue serait une solution technique et financière moindre, de même qu'une résidence sur notre territoire.

**Jean-Marc LANEYRIE** : L'idée ne suscite pas un grand enthousiaste étant donné ce que cela nous rapporte.

**Coraline SAURAT** : On a d'autres soucis à gérer mais il faut étudier toutes les solutions. Cela devra en tout cas avoir un coût nul pour l'intercommunalité.

### **6.3 Projet Prairie de la Rencontre – phase 1 : convention de financement avec la DREAL sur site classé**

Dans le cadre du programme d'aménagement de la Prairie de la Rencontre, la DREAL propose une convention financière afin de prendre en charge les éléments du programme liés à la RN85 :

- Création d'un merlon acoustique et paysager ;
- Réaménagement du carrefour entre la RN et l'entrée de site.

La participation de l'Etat se monte à 100 000 € pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 170 000 €.

Les travaux devront être réalisés avant le mois de novembre pour pouvoir être financés avant la rétrocession de la RN au Département de l'Isère.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le plan de financement ;
- ➔ **ACTE** les termes de la convention de financement ;
- ➔ **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible auprès de la DREAL ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents rattachés à cette décision.

#### **6.4 Coopération Inter Espaces Valléens Champsaur-Matheysine : groupement de commande publique**

Suite à un Appel à Projet sur la consommation des produits locaux par les touristes et l'approvisionnement des restaurants commerciaux, la Communauté de Communes de la Matheysine a candidaté auprès du commissariat de massif pour un projet partenarial avec la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar.

Le projet consiste à mener deux missions communes menées en coopération entre les deux collectivités, reconnues sous le programme Espaces Valléens :

- Mission 1 portée par le Champsaur-Valgaudemar pour le compte des deux collectivités : enquête de territoire auprès des vacanciers (touristes et locaux) concernant précisément leur consommation de produits locaux. Cette enquête est complémentaire de l'enquête sur la connaissance des clientèles en Matheysine et elle sera administrée en direct auprès des vacanciers. Cette mission nécessite l'accompagnement par un BE spécialisée dans l'analyse, les outils digitaux pour finaliser les questionnaires élaborés par les deux collectivités, les mettre en forme puis les analyser ;
- Mission 2 portée par la Matheysine pour le compte des deux collectivités : accompagnement à la réflexion des restaurateurs sur les problématiques d'approvisionnement en produits locaux dans leurs pratiques. Cette mission sera confiée à un bureau d'études spécialisé dans l'animation d'acteurs et le développement territorial et alimentaire. L'objectif est de créer un atelier de travail avec les acteurs de chaque territoire afin d'esquisser des solutions logistiques notamment, pour les restaurateurs saisonniers et aussi ceux ouverts à l'année.

Afin de mener ce travail coopératif en deux volets, chaque communauté de communes va donc prendre à sa charge une mission et doit :

- Recruter le prestataire commun compétent pour la mission en question ;
- Suivre la bonne réalisation de la mission ;
- Payer l'intégralité des factures ;
- Refacturer la part à la communauté de communes partenaire.

Une convention de groupement de commande publique doit donc être signée entre les deux collectivités pour chacune des missions.

Chaque communauté de communes a la charge de solliciter ses propres subventions une fois les refacturations acquittées. Chaque mission est estimée à 10 000 € TTC.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** le principe du groupement de commande ainsi que les termes de la convention ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents rattachés à cette décision.

Présentation par Fabien MULYK :

### 7.1 Attribution de subvention aux associations

Sur proposition de la commission (consultation des membres par courriel), est soumise au vote en assemblée délibérante, l'attribution de la subvention suivante, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2023 :

- Confrérie du Murçon Matheysin – 10<sup>ème</sup> édition de la fête valorisant la gastronomie locale – subvention proposée de 1 000 € de la part de la CCM.

Madame Nadine Bari ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 NPPV,

- ➔ **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 € à la Confrérie du Murçon Matheysin.

### 7.2 Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation en Matheysine (SAAM) : règlement de l'édition 2023

#### 7.2.1 Demande de subvention auprès du Département de l'Isère

Présentation par Coraline SAURAT :

Fabien MULYK ne prend pas part au débat et au vote.

Fort de son succès en 2022, le Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation en Matheysine se tiendra la dernière semaine de septembre (journée à destination des professionnels et journée de découverte grand public), sur le territoire de la Matheysine.

Il a pour objectifs de valoriser les produits locaux, faire se rencontrer les professionnels, initier des actions autour de l'alimentation, avec la volonté d'une manifestation organisée en collaboration avec de très nombreux partenaires : agriculteurs, restaurateurs, associations locales, lycées, écoles, structures culturelles...

Pour donner à cette manifestation toute l'ampleur nécessaire, une subvention est sollicitée auprès du Département de l'Isère ainsi qu'un soutien matériel.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 NPPV,

- ➔ **SOLLICITE** un soutien matériel et l'aide la plus élevée possible auprès du Département de l'Isère ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents rattachés à cette décision.

#### 7.2.2 Demande de soutiens financiers

En complément de la demande de subvention ci-dessus évoquée, la Communauté de Communes de la Matheysine sollicite auprès de divers organismes du monde agricole, un soutien financier le plus élevé possible : Crédit Agricole, Groupama, établissement Payre, groupe Oxyane...

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **SOLLICITE** le soutien le plus élevé possible auprès des organismes listés ci-dessus ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents rattachés à cette décision.

### 7.2.3 Concours de bénévoles

Dans le cadre de l'organisation du Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation en Matheysine, semaine ayant pour vocation de valoriser l'agriculture, l'alimentation locale, la restauration de qualité et les savoir-faire du territoire de la Matheysine, la collectivité a décidé, pour aider à la mise en place et au déroulé de cette manifestation, de faire appel à des bénévoles

Des particuliers peuvent être amenés à apporter leur concours aux collectivités territoriales, dans un cadre normal lors de diverses activités.

Ces personnes choisies par la collectivité, ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public (CE n°187649 du 31/03/1999). La notion de bénévole n'est pas définie par la réglementation. Elle résulte de la jurisprudence qui a ainsi déterminé les conditions dans lesquelles le particulier se voit reconnaître la qualité de bénévole du service public.

Le bénévole (ou le collaborateur occasionnel) est celui qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention, le cas échéant ses annexes, les avenants et tous documents rattachés à cette décision.

### 7.2.4 Règlement du marché local

Dans le cadre de l'organisation du (SAAM), il est nécessaire de fixer les modalités d'accueil des participants (catégories - localisations), d'installation et autres relatives au Marché local.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les termes du règlement ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ce document, le cas échéant ses annexes et avenants, et tous documents rattachés à cette décision.

Départ de Fabien MULYK.

## 8 ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES, BUDGETS

Présentation par Dominique LE TRAOU :

### 8.1 Budget Annexe Alpe du Grand Serre : Décision modificative n°2

La demande de reprise exceptionnelle de l'excédent d'investissement en section d'exploitation, formulée par la Communauté de Communes de la Matheysine, a reçu un avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques.

**Coraline SAURAT** souligne que cela est le résultat d'un travail d'un an mené par Dominique LE TRAOU et M. POLLON, Conseiller aux Décideurs Locaux, et leur adresse ses remerciements.

Il est nécessaire de prévoir une délibération modificative pour permettre la saisie des écritures correspondantes.

Pour ce faire, la délibération modificative serait ainsi articulée :

Chapitre	Article	Opération	Programme / libellé	Fonctionnement		Investissement	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
040	1068		Autre réserve			4 353 870,92	
23	2315	202301	Opération exceptionnelle			-4 353 870,92	
042	778		Autre produit exceptionnel		4 353 870,92		
77	778		Autre produit exceptionnel		-4 353 870,92		
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOpte** la décision modificative ci-dessus présentée ;
- ➔ **CHARGE** Madame la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

## 8.2 Budget Principal : Décision modificative n°1

Le programme Prairie de la Rencontre – Territoire Napoléon nécessite une réorganisation des crédits budgétaires au regard des restes à réaliser repris au budget principal 2023 pour faciliter la gestion comptable = multi programmes et multi financeurs publics :

- Prairie Phase 1
- Prairie Phase 2
- Territoire Napoléon

Concomitamment, des nouveaux crédits sont proposés pour abonder en complément des crédits votés lors du budget :

- Programme Financer mon investissement
- Programme Matheysine Rénovation
- Subvention au budget annexe ANC (dernière année)
- Dépenses imprévues
- Fonds de concours (non soldé en 2022 – non repris en restes à réaliser)
- Programme Matériel informatique

Pour ce faire, la délibération modificative serait ainsi articulée :

Chapitre	Opération	Article	Fonction	Programme / libellé	Fonctionnement		Investissement	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
23	202202	2312	95	Prairie Rencontre			-1 240 000,00	
21	202202	2158	95	Prairie Rencontre			-200 000,00	
13	202202	1321	95	Prairie Rencontre				-180 000,00
13	202202	1322	95	Prairie Rencontre				-180 000,00

13	202202	1323	95	Prairie Rencontre				-180 000,00
13	202202	1327	95	Prairie Rencontre				-180 000,00
21	202203	2158	95	Territoire Napoléon			300 000,00	
13	202203	1321	95	Territoire Napoléon				-45 000,00
13	202203	1327	95	Territoire Napoléon				-45 000,00
13	202203	1317	95	Territoire Napoléon				240 000,00
13	202203	1313	95	Territoire Napoléon				60 000,00
13	202203	1312	95	Territoire Napoléon				60 000,00
21	202307	2152	95	Prairie Rencontre Phase 1			600 000,00	
21	202307	2158	95	Prairie Rencontre Phase 1			200 000,00	
13	202307	1311	95	Prairie Rencontre Phase 1				300 000,00
13	202307	1313	95	Prairie Rencontre Phase 1				80 000,00
13	202307	1312	95	Prairie Rencontre Phase 1				110 000,00
21	202308	2158	95	Prairie Rencontre Phase 2			100 000,00	
21	202308	2138	95	Prairie Rencontre Phase 2			380 000,00	
13	202308	1313	95	Prairie Rencontre Phase 2				200 000,00
13	202308	13151	95	Prairie Rencontre Phase 2				50 000,00
204		2041412	61	Subvention Equipement MARPA			40 000,00	
020			01	Dépenses Imprévues			20 000,00	
21	202305	2183	020	matériel bureau & informatique			20 000,00	
021			01	Virement de la section de fonctionnement				-70 000,00
022			01	Virement à la section Investissement	-70 000,00			
65		6574	93	Enveloppe Matheysine rénovation	10 000,00			
65		6574	90	Enveloppe financement mon investissement	10 000,00			
65		657364	811	subvention BA spanc	10 000,00			
011		C/615221	020	entretien bâtiments	30 000,00			
022			01	Dépenses Imprévues	10 000,00			
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>220 000,00</b>	<b>220 000,00</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative ci-dessus présentée ;
- **CHARGE** Madame la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

### 8.3 Budget annexe ANC : Décision modificative n°1

Il est nécessaire de prévoir une délibération modificative, pour permettre de saisir les écritures comptables relatives à la décision ci-dessus présentée.

Pour ce faire, la délibération modificative serait ainsi articulée :

Chapitre	Opération	Article	fonction	Programme / libellé	Fonctionnement		Investissement	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
74		748	811	autre subvention		10 000,00		
011		6215	811	personnel collec rattachement	10 000,00			
<b>TOTAL</b>					<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative ci-dessus présentée ;
- **CHARGE** Madame la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

## 9 SPORT

Présentation par Frédéric MAUGIRON :

### 9.1 Attribution de Subvention aux associations

Sur proposition de la commission (consultation par courriel), est soumise au vote en assemblée délibérante, l'attribution de la subvention suivante, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2023 :

- Association Sportive Susville Matheysine - tournoi de foot U13 de fin de saison le 3 juin dernier à Pierre-Châtel : subvention de 150 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Sportive Susville Matheysine.

Présentation par Florance GRAND :

**10.1 Assainissement non collectif : ajustement des tarifs des contrôles et modification du règlement**

La Communauté de Communes de la Matheysine dispose de la compétence « contrôle des installations ANC ». Pour ce faire, un prestataire extérieur est mandaté pour réaliser ces prestations de contrôle. L'Intercommunalité, rémunère le bureau d'études et facture les prestations aux usagers.

Par conséquent, il est proposé de revoir le règlement en modification les articles relatifs aux tarifs de facturation des différentes prestations. Les autres articles sont inchangés. L'application de ces nouveaux tarifs sera effective à la date d'adoption du règlement modifié.

Les modifications proposées sont les suivantes :

<b>REDEVANCES ANC - CCM :</b>		
<b>Type de contrôle :</b>	<b>Montants actuels €TTC</b>	<b>Montants suggérés €TTC</b>
<b>A - Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter (≤ 20 E.H.) :</b>		
=> A1 - redevance de conception et réalisation	<b>220</b>	<b>295</b>
=> A2 - redevance de vérification de l'exécution des travaux	<b>110</b>	<b>175</b>
<b>B - Contrôle des installations existantes (≤ 20 E.H.) :</b>		
=> B1 - redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien	<b>180</b>	<u>Dans le cadre d'une tournée annuelle :</u> <b>130 €TTC.</b>
=> B2 - redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien	<b>130</b>	<u>Au cas par cas :</u> <b>200 €TTC</b> <u>Contrôle n'ayant pu aboutir : 40 €TTC</u>
=> B3 - redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	<b>200</b>	<b>200</b>
<b>C - contrôle des installations neuves ou à réhabiliter de plus de 20 équivalent habitants :</b>		
=> C1 - redevance de conception et réalisation pour les installations de 21 à 199 EH	<b>450</b>	<u>de 20 à 49 E.H. :</u> <b>465 €TTC</b> <u>de 50 à 199 E.H. :</u> <b>805 €TTC</b>
=> C2 - redevance de vérification de l'exécution des travaux de 21 à 199 EH	<b>225</b>	<u>de 20 à 49 E.H. :</u> <b>315 €TTC</b> <u>et de 50 à 199 E.H. :</u> <b>630 €TTC</b>
<b>D - Contrôle des installations existantes de plus de 20 équivalents habitants :</b>		
=> D1 - redevance de premier contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien ou redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier des installations de 21 à 49 EH	<b>350</b>	<b>350</b>
=> D2 - redevance de premier contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien ou redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier des installations de 50 à 199 EH	<b>500</b>	<b>630</b>

Cette proposition fait débat dans l'assemblée sur le fait de pénaliser les usagers.

Il est précisé que les tarifs pratiqués par le bureau d'étude en charge des contrôles ont augmentés.

La CCM devrait compenser une plus forte somme sur ses fonds propres si les tarifs ne sont adaptés.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à la majorité : 52 voix Pour, 1 voix Contre, 1 Abstention,

- ➔ **APPROUVE** les nouveaux tarifs et par conséquent les termes du règlement du service ANC ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à cette décision.

## 11 PETITE ENFANCE & ENFANCE-JEUNESSE

Présentation par Angélique ROSSI :

### 11.1 ALSH : projet expérimental 2023

A travers la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 27 avril 2023, la Communauté de Communes de la Matheysine et les communes du territoire se sont engagées à coopérer pour rendre plus équitable, plus accessible et plus performante l'offre de services aux habitants.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs chantiers ont été lancés, dont celui de la structuration de l'offre d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). La disparition fin 2022 de l'association SCEV (Sport Culture Pour Enfants Valmontheys) et de l'offre qu'elle portait pour toute une partie du territoire rend encore plus essentielle cette démarche.

C'est pourquoi, en partenariat avec la CAF de l'Isère, la Commune de La Salle-en-Beaumont, le Foyer Pour Tous de La Motte d'Aveillans et la Maison pour Tous de Susville, des expérimentations seront menées sur l'année 2023.

Ainsi, le Foyer Pour Tous organisera à La Salle-en-Beaumont un ALSH ouvert aux 3-11 ans, du 10 au 23 juillet, avec un ramassage des enfants sur des communes du Beaumont et du Pays de Corps.

Ce projet apportera un soutien aux familles et permettra aussi de préserver des droits à des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (Bonus Territoire de la SCEV), dans le cadre de la CTG.

Le budget prévisionnel de cette expérimentation s'élève à 13 000 € avec un reste à financer de 4 000 € (déductions faites des aides de la CAF et de la participation des familles).

Le Foyer pour Tous mobilise les communes et la Communauté de Communes à part égale pour couvrir cette somme :

Dépenses	en €	Recettes	en €
Coût 2 semaines (10 jours)	13 020	PS ALSH (4,63 €/j/enfant)	1 042
		Participation des familles (30% budget)	3 906
		Bonus Territoire (1,57 €/h)	3 140
		Aide CCM et Communes	3 932
		<i>MAD Locaux La Salle en B.</i>	1 000
TOTAL	13 020	TOTAL	13 020

Une expérimentation similaire sera proposée par la Maison pour Tous à l'automne et elle fera également l'objet d'une demande de subvention aux communes et à la CCM.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € au Foyer Pour Tous. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif 2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € au Foyer Pour Tous de la Motte d'Aveillans pour le projet d'expérimentation d'ALSH pour la saison estivale 2023 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

### **11.2 Mov'Easy by Ecole Conduite Française – Dispositif « Mobilité vers l'emploi (la vie) » : participation financière**

**Objectifs** : éduquer les personnes dans la mobilité et constituer un collectif de 12 jeunes dans le Sud Isère (Matheysine, Vizillois et Trièves).

Mov'Easy est un dispositif porté par la SCIC ECF. Il permet de développer les compétences d'employabilité et de mobilité des jeunes de 18 à 25 ans : Passage du code et permis B (1 : boîte automatique – 2 : boîte manuelle) :

- Être associé à la mobilité d'autres personnes : transport solidaire
- Implication dans le collectif avec formation au travail en équipe, à la prise de parole
- Accompagnement à la prise de conscience des freins à la mobilité (santé, psychique, ...)

Autres critères/conditions de prescription :

- Fragilité économique
- Être recensé
- Posséder l'ASSR2
- Avoir effectué la JS ou avoir la convocation
- Justifier d'un domicile et carte d'identité à jour
- Être disponible 9 jours à TP (intensif et collectif) sur la période de formation (environ 3 semaines)

Une évaluation est réalisée à l'entrée. L'objectif est de ne pas emmener les jeunes vers l'échec et d'enclencher un accompagnement et une temporalité adaptés pour les amener les jeunes à entrer dans le dispositif.

**Prescripteurs des jeunes qui entrent dans ce projet** : Mission Locale principalement avec une possibilité d'élargir à d'autres institutions (CD, service jeunesse CCM, ...).

#### **3 étapes de formation :**

- Code de la route : 3 semaines dont 2 jours en présentiel et travail sur le projet de transport solidaire
- Formation à la conduite avec méthodes pédagogiques adaptées
- Passage du permis B boîte automatique (en 3 semaines / 1 mois).

En contrepartie, **participation au transport solidaire sur le territoire** : Rendre service/être utile/réciprocité. Transversalité avec la mise en dynamique entre les services existants (Secours populaire, épicerie solidaire, ...) et le transport d'individus (personnes âgées, bénévoles...)

Durant ce temps, apprentissage boîte manuelle (environs 3 mois). Les jeunes obtiennent le permis en 6 mois max.

#### **Démarrage en juin 2023 pour 12 jeunes, dont 4 jeunes matheysins.**

Mov'Easy propose une première expérimentation clef en main : formateurs, voiture, pédagogie.

Puis, mise en œuvre de l'accompagnement d'acteurs locaux pour le relais du dispositif par la suite.

#### **Budget prévisionnel :**

Coût total pour 12 jeunes : 30 000 €

Cofinancements : Etat ; Département ; CAF ; Commune de Vizille ; Fond propres du dispositif Mov'Easy

- **CCM : 1 000 €**

**Philippe ROBERT** rajoute que ce projet est réellement bénéfique pour les jeunes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** la participation de l'intercommunalité au dispositif « Mobilité vers l'emploi » mené par Mov'Easy by Ecole de conduite française d'un montant de 1 000€ ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

### 11.3 Formation BAFA en Matheysine : Session générale

La Communauté de Communes de la Matheysine, soutenue par la CAF de l'Isère, souhaite mettre en œuvre un nouveau parcours « formation BAFA en Matheysine ». Il s'agit de mettre en œuvre la première session de ce parcours : session générale ou « stage de base BAFA ».

**Objectifs de l'action :** Participer à la qualification des personnels des ALSH et des agents périscolaires des structures enfance-jeunesse et des communes de la Matheysine ; Favoriser l'accès à la formation BAFA pour les jeunes matheysins de 16 à 25 ans afin de faciliter l'embauche de jeunes qualifiés durant les mercredis et les vacances scolaires pour les Accueils de Loisirs du territoire.

#### Contenu de l'action et calendrier :

Dates de formation : Du dimanche 16 au dimanche 23 Juillet 2023 inclus

Lieu de la formation : PTV&L - Relais de Chantelouve – 38220 Laffrey

Formule de stage : Demi-Pension avec 2 soirées obligatoires dans la semaine

**Public :** Personnels des accueils périscolaires et des Accueils de Loisirs et plus largement, pour les jeunes du 8 participants minimum (demandé par la DRAJES) et 25 participants maximum.

#### Budget prévisionnel :

<b>CHARGES</b>	<b>Sous-total en € pour 8 participants</b>	<b>Sous-total en € pour 25 participants</b>
<b>ACHATS</b>		
Alimentation : 100€/stagiaires	800	2 500
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		
Frais pédagogiques : 270 €/stagiaire	2 160	6 750
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 960</b>	<b>9 250</b>
<b>Coût par stagiaire</b>	<b>370 €</b>	
<b>Coût par stagiaire financement CAF déduit</b>	<b>154 €</b>	

PRODUITS	Sous-total en € pour 8 participants, dont 3 agents périscolaires	Sous-total en € pour 25 participants, dont 8 agents périscolaires
Participation CAF (80% max des frais pédagogiques)	1 728	5 400
CCM	932	3 050
Participation Communes (Alimentation des agents périscolaires)	300	800
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 960</b>	<b>9 250</b>

Le poste alimentation comprend (par stagiaire) : 8 déjeuners du midi pendant la période du stage, 2 dîners pour les 2 soirées de formation obligatoire, accueil café et goûters tous les jours → fourni par PTV&L.

Le poste frais pédagogiques comprend (par stagiaire) : l'encadrement pédagogique, le matériel pédagogique, la documentation du stage, le livre de jeux des enfants des sports (T1) remis à chaque stagiaire, les salles mises à disposition par le centre.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** les modalités d'organisation de la session BAFA, la participation financière de la CCM ;
- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée auprès de la CAF de l'Isère ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

## 12 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & LOGEMENT

Présentation par Franck GONNORD :

### 12.1 Diagnostic Performance Energétique – Groupement de commande pour la réalisation de DPE des logements communaux et intercommunaux

**Le diagnostic de performance énergétique (DPE)** renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre et sert notamment à identifier les passoires énergétiques (étiquettes F et G du DPE, c'est-à-dire les logements qui consomment le plus d'énergie et/ou émettent le plus de gaz à effet de serre).

Pour qu'un **logement soit considéré comme « décent »**, la loi prévoit qu'il doit respecter des niveaux de performance énergétique minimums de plus en plus exigeants.

Selon le décret n° 2021-19, pour être qualifié de « décent », un logement doit :

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : avoir une consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement, etc.), exprimée en énergie finale, inférieure à 450 kWhEF/m<sup>2</sup>/an. Cette consommation est estimée dans le DPE (attention, il s'agit de la consommation d'énergie finale et non d'énergie primaire) ;
- **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avoir au moins la classe F du DPE ;**
- **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028, avoir au moins la classe E du DPE ;**
- **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2034, avoir au moins la classe D du DPE.**

Pour rappel, un DPE est valable 10 ans uniquement.

Comme annoncé lors du conseil communautaire du 25 mai dernier, **la Communauté de Communes de la Matheysine se propose d'être facilitatrice de cette démarche, en pilotage d'un groupement de commande.**

Une consultation est en cours auprès des communes si celles-ci sont intéressées pour intégrer la démarche.

Le cas échéant, la procédure serait la suivante :

- 1) Le conseil communautaire est invité à se prononcer le 6 juillet sur la constitution de ce groupement de commande ;
- 2) Questionnaire précis des logements (nombre, localisation, surface...) pour établir la base de données du cahier des charges nécessaire à la consultation ;
- 3) Les conseils municipaux devront également se prononcer sur le groupement de commande ;
- 4) Signature conjointe de la convention de groupement fixant la définition des besoins et le périmètre d'intervention ;
- 5) Lancement de la consultation au plus tard fin septembre 2023.

Il est donc proposé que la CCM se charge d'établir et de lancer un marché de groupement de commandes pour son compte et celui des collectivités de son territoire, pour assurer des économies d'échelles et obtenir la meilleure offre pour la réalisation des diagnostics DPE dans les bâtiments intercommunaux et communaux.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à la majorité : 52 voix Pour, 1 voix Contre, 0 Abstention,

- ➔ **ENTERINE** le principe d'un marché de groupement de commandes « DPE » ;
- ➔ **DECIDE** d'adhérer à ce groupement de commandes ;
- ➔ **PREND ACTE** qu'en termes de pouvoir adjudicateur, il appartiendra à chaque collectivité d'assurer ensuite la signature du marché, sa notification, l'exécution et le règlement financier ;
- ➔ **DESIGNE** la Communauté de Communes de la Matheysine comme le coordonnateur-mandataire ;
- ➔ **DESIGNE** la commission d'appel d'offres du coordonnateur, à savoir la CCM, comme la CAO compétente pour la procédure ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les actes (conventions et marchés) relatifs à la mise en œuvre de cette procédure.

## 13 ECONOMIE & EMPLOI

Présentation par Éric BONNIER :

### **13.1 Comité consultatif pour le développement d'activités économiques sur le site de la concession d'aménagement du Chevalement à Susville : convention**

La convention proposée a pour vocation de régir le fonctionnement du comité consultatif des activités économiques amenées à être développées dans le cadre du projet d'aménagement du site du Chevalement à Susville.

Ce projet global, porté par la SPL « Isère Aménagement », dans le cadre de la concession d'aménagement signée avec la commune de Susville, vise la requalification de l'ancien site minier dit du « Chevalement » dans le secteur du Villaret. Il s'inscrit dans la démarche de la commune de Susville de mettre en œuvre un projet mixte de logements et d'activités structurées et de redonner au site un rôle, dans l'avenir démographique et économique de son territoire. C'est l'occasion pour la commune de Susville de sortir des années d'activités minières qui ont fortement orienté son développement et de reprendre la main sur les polarités, les centralités et l'équilibre de son territoire.

La double orientation du projet entre réalisation de logements neufs et diversifiés et accueil de nouvelles entreprises, artisanales ou industrielles en vue de promouvoir le développement de l'emploi et de la richesse sur le territoire, est indispensable à son bon équilibre et sa cohérence.

Afin de mener à bien ces objectifs, et pour la partie concernant la stratégie d'aménagement économique à mettre en œuvre, la commune de Susville a sollicité le soutien de la Communauté de Communes de la Matheysine, porteuse de la compétence « développement économique », notamment au vu de ses missions d'accueil des porteurs de projets économiques et de stratégie de développement économique à l'échelle du territoire de la Matheysine.

La Commune de Susville et la Communauté de Communes de la Matheysine ont convenu d'instaurer un comité consultatif avec la volonté commune de développer une offre économique supplémentaire apportant une plus-value à l'échelle de la zone, de la commune et de l'intercommunalité, en préservant les intérêts de l'ensemble des acteurs ainsi que la stratégie d'aménagement économique globale du territoire.

Le comité sera constitué de deux élus de l'intercommunalité :

- Coraline SAURAT, Présidente
- Eric BONNIER, Vice-président délégué Economie Emploi

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **NOMME** un délégué titulaire : **Coraline Saurat** ;
- ➔ **NOMME** un délégué suppléant : **Eric Bonnier** ;
- ➔ **APPROUVE** les termes de la convention ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention et tous les actes s'y rattachant, notamment les avenants.

### **13.2 Attribution de subvention – GEM Groupement des Entreprises de la Matheysine – Olympiades Inter entreprises juin 2023**

Est soumise au vote en assemblée délibérante, l'attribution de la subvention suivante, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2023 :

- Groupement des Entreprises de la Matheysine (GEM) : Olympiades inter-entreprises en juin 2023 = 2 000 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 000 € au Groupement des Entreprises de la Matheysine.

## **14 CULTURE & PATRIMOINE**

Présentation par Marie-Claire DECHAUX :

### **14.1 CTEAC : programmation 2023-2024**

Depuis 2015, la Communauté de Communes de la Matheysine est engagée dans une politique partenariale d'éducation artistique et culturelle, avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère et la CAF de l'Isère.

Cette politique contribue à favoriser l'exercice des droits culturels, en développant un égal accès aux arts et la participation de tous à la vie artistique et culturelle du territoire de la CCM.

Pour rappel, la CTEAC a pour objectif opérationnel de favoriser des parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de la vie, en priorité pour les enfants et les jeunes, sur tout le territoire et dans les domaines de la lecture publique, du spectacle vivant et du cinéma, de la musique et du patrimoine.

Convaincus de la valeur de cette démarche partenariale et de l'intérêt de poursuivre le travail mené, les partenaires ont signé une troisième Convention (2022-2025) en juillet 2022.

La programmation prévisionnelle 2023-2024 comprend les actions suivantes :

- Résidence-actions pluridisciplinaire avec la Cie Accord des On (1<sup>ère</sup> année) ;
- A la découverte de l'illustration pop-up – Réseau Maticena – en direction de trois classes du territoire, du Foyer les Gantiers de l'AFIPH, de deux accueils de loisirs et des familles ;
- Projet Marionnettes EMALA, avec la Cie Objets sensibles, en direction de trois classes uniques de maternelles et d'habitants ;
- Quatre projets portés par La Mure Cinéma Théâtre :
  - Ateliers de programmation de court-métrages pour adolescents
  - Stage de réalisation pour ados pendant le festival Plein Les Yeux : création d'un court-métrage de fiction
  - Alors, on danse : ateliers tout public et ALSH
  - Village Action Cinéma : une journée interactive pour tous autour des coulisses du cinéma
- Présences dansées avec des tout-petits avec les Petits Pas dans les Grands et deux structures petite-enfance du territoire ;
- Liaison écoles-collège, en lien avec un spectacle programmé au Ciné-théâtre.

Le budget prévisionnel de la programmation 2023-2024 s'élève à 114 000 euros dont 77 000 euros de budget CTEAC. Le besoin de cofinancement s'élève à plus de 58 000 euros.

Les aides attendues par la Communauté de communes de la Matheysine :

- DRAC – Etat : 31 124 euros
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 euros
- Département de l'Isère : 7 500 euros au titre de la CTEAC + environ 3 000 euros au titre des aides pour la lecture publique
- **CAF DE L'ISERE : 6 687 EUROS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ENTERINE** la programmation 2023-2024 de la CTEAC et le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles auprès des organismes financeurs ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les actes inhérents à cette décision.

#### **14.2 Attribution de subventions**

Sur proposition de la commission Culture et Patrimoine réunie le 4 juillet dernier, sont soumises au vote en assemblée délibérante, les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Evènement</b>	<b>Proposition commission</b>
Mémoire Battante	Animations et expositions dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2023 à Valsenestre	400 €
Les Amis du Musée Matheysin	Numérisation professionnelle de films anciens et achat d'un logiciel de montage	500 €
Puits'Art	Publication d'ouvrages de mémoire locale à partir du 1er mai 2023	350 €
Puits'Art	Festival Jouer la diversité du 9 mars au 21 mai 2023	300 €
Comité du Souvenir Français Valbonnais - La Mure	Acquisition de deux Drapeaux jeune et leurs accessoires	300 €
Compagnie Les Petits Pas dans les Grands - Saison 2022/2023	Organisations et participations à des évènements sur le territoire	500 €
Valbonnais Activités Loisirs Bienvenue	L'atelier théâtre à l'automne 2023 et au printemps 2024	300 €

### **14.3 Adhésion au comité local du Souvenir Français de Valbonnais-La Mure**

Au vu des missions et objectifs du comité local du Souvenir Français de Valbonnais – La Mure qui sont de :

- Sauvegarder et entretenir les lieux du Souvenir,
- Participer et faire vivre les cérémonies mémorielles organisées dans le cadre des journées commémoratives nationales et dans celles des journées locales,
- Transmettre la connaissance de l'histoire combattante aux jeunes générations.

Il est proposé d'adhérer au Souvenir Français pour un montant de 50 € pour les soutenir dans le cadre de leurs missions qu'ils assurent sur le territoire de la Matheysine.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **ACTE** l'adhésion au Comité Local du Souvenir Français Valbonnais-La Mure ;

→ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires.

Présentation par Maryse BARTHELEMI :

**Point d'information – Diagnostic sur les biodéchets :**

Un questionnaire sera envoyé par Trièves Compostage à toutes les mairies du territoire dans le courant de l'été 2023. Comptant sur vos réponses.

**-- FIN DE SEANCE --**

**Procès-verbal adopté en Conseil communautaire du 25 septembre 2023 à Susville :**

Le secrétaire de séance,  
**Philippe FAURE**



La Présidente de la CCM,  
**Coraline SAURAT**

